



REGLEMENT DE L'EXPOSITION

FERPHILEX 2014

Art. 1 Organisation et patronage

L'association des cheminots Philatélistes Poitevins avec l'Amicale Philatélique Poitevine organise le salon international « Poitiers 2014 » du 1^{er} au 4 mai. Une exposition européenne des cheminots philatélistes désignée par FERPHILEX 2014, en sera un pôle.

Elle est sous le patronage de la Fédération Internationale des Sociétés Artistiques et Intellectuelles des Cheminots (FISAIC).

Art. 2 Lieu et période d'exposition

L'exposition a lieu dans le cadre du salon International Poitiers 2014 au parc des expositions, rue Salvador Allende, POITIERS, du jeudi 1 mai au dimanche 4 mai 2014.

Les heures d'ouverture ont été prévues comme suit :

Jeudi	01 mai 2014	de 9h 00 à 18 h 00
Vendredi	02 mai 2014	de 9h 00 à 18 h 00
Samedi	03 mai 2014	de 9h 00 à 18 h 00
Dimanche	04 mai 2014	de 9h 00 à 17 h 00

Le palmarès aura lieu le samedi 03 mai 2014 à 20 h 00.

L'exposition est ouverte du jeudi au dimanche pendant les heures d'ouverture du salon.
Le salon aura un bureau temporaire avec une sortie anticipée d'un timbre sur Poitiers avec cachet premier jour.

Art. 3 Prix d'entrée

L'entrée de l'exposition est libre et gratuite.

Art. 4 Application des règlements

Les règlements suivants s'appliquent à FERPHILEX 2014 :

- a) règlement des salons internationaux des cheminots philatélistes patronnés par la Fédération Internationale des Sociétés Artistiques et Intellectuelles des Cheminots (FISAIC)
- b) le présent règlement particulier à FERPHILEX 2014.

Art.5 Participation

Sont admis à participer en tant qu'exposants les cheminots des différents Groupements Nationaux de Cheminots Philatélistes (GNCP) appartenant à la FISAIC. Les prescriptions internes de chaque GNCP font règle quant à la qualité de cheminot.

Art. 6 Répartition des collections

Les collections sont réparties par classes suivantes et sont non compétitives :

- classe 1 philatélie traditionnelle
- classe 2 histoire postale
- classe 3 entiers postaux
- classe 4 aérophilatélie et astrophilatélie
- classe 5 philatélie thématique
- classe 5a philatélie thématique ferroviaire
- classe 6 maximaphilie cartes postales
- classe 7 * selon des critères particuliers
- classe 8 philatélie fiscale
- classe 9 classe ouverte (y compris la classe un cadre, 16 feuilles)
- classe 10 littérature

* Dans la classe «critères particuliers», ne figureront que les collections qui, malgré une grande libéralité d'interprétation, ne peuvent être admises dans aucunes des autres classes.

La liste des exposants et des collections, fait partie intégrante du catalogue du salon.

Art. 7 Présentation

Les feuilles doivent être livrées dans des pochettes transparentes.

Les cadres d'exposition ont une surface **de 95 X 120 cm et comprennent 16 feuilles (A4).**

Les participations ne doivent porter aucune mention commerciale, telles que prix de vente, Valeur ou "à vendre".

Art. 8 Attribution des cadres

Les collections doivent présenter au moins 3 cadres (excepté les un cadre, 16 pages). Le Comité d'organisation peut attribuer un maximum de 8 cadres (128 feuilles).

Art. 9 Inscription des collections

Les inscriptions des collections à exposer sont à effectuer jusqu'au **15 décembre 2013** auprès de

Mme Christiane COUTINEAU 13 avenue des 4 vents 86180 BUXEROLLES FRANCE

L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Celui-ci sera rempli de manière complète et correcte en lettre d'imprimerie.

Les participants peuvent exposer sous leur propre nom ou sous celui d'un pseudonyme. Dans ce dernier cas, l'exposant doit décliner son identité auprès du Comité d'organisation.

Le matériel exposé doit être dans sa totalité propriété de l'exposant.

L'annonce doit être confirmée et signée par le président du GNCP ou cas échéant par le commissaire national. L'acceptation définitive sera communiquée par le Comité d'organisation le **15 janvier 2014.**

Art. 10 Coût des cadres

Le prix d'un cadre est fixé à 10,00 € dans toutes les classes d'exposition

Le coût des cadres est à régler lors de l'inscription. Si ce montant n'est pas payé, la collection ne sera pas exposée, les conditions d'acceptation n'étant pas remplies.

Art. 11 Assurances

L'assurance est obligatoire. Chaque exposant a la possibilité de contracter l'assurance pour le trajet aller et retour :

- a) proposée par le comité d'organisation, la prime est à la charge de l'exposant. Le montant est de 1,5 pour mille, pour être prise en compte une valeur estimative de la collection devra être indiquée page par page et pièce par pièce, faute de quoi l'assurance sera sans suite.
- b) soit être son propre assureur, il devra dans ce cas renoncer par lettre à tous recours contre le comité d'organisation.
- c) soit contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de son choix dans ce cas joindre une renonciation à recours contre le Comité organisation.

Art 12 Responsabilités

Le comité d'organisation assure la surveillance jour et nuit du 30 avril au 4 mai 2014.

Art 13 Remise des collections

Les collections pour l'exposition doivent parvenir en port payé et recommandé au plus tard le **23 avril 2014** à l'adresse suivante :

Christiane COUTINEAU 13 avenue des 4 vents 86180 BUXEROLLES FRANCE

Les collections en provenance de l'étranger devront parvenir selon les dispositions de la poste, du transporteur ou de l'assurance.

Si des émoluments sont exigés selon les directives douanières, ceux-ci sont à la charge de l'exposant.

Art. 14 Remise personnelle des collections

Les exposants ont la possibilité d'apporter et monter eux-mêmes leurs collections le mercredi 30 avril. Les indications du Comité d'Organisation sont à respecter.

Art. 15 Restitution des collections

Les collections peuvent être reprises personnellement ou par le mandataire contre feuille de restitution, le dimanche 04 mai 2014 après 17 h 00

Les collections arrivées par la poste ou transporteur repartiront de la même manière **aux frais de l'exposant**

Art. 16 Jury

L'exposition étant non compétitive selon les règlements FIP, il n'y aura pas de jury officiel correspondant.

Un jury est mis sur pied d'entente entre le Comité d'organisation et le CIP-FISAIC pour désigner les meilleures collections des classes de l'exposition Ferphilex et attribué les médailles d'or, d'argent et de bronze de la FISAIC.

En outre, il désigne les éventuels récipiendaires de prix d'honneur.

Art. 17 Palmarès et distinctions

Chaque exposant reçoit un diplôme de participation avec le nom de la collection et le nom ou le pseudonyme de l'exposant ainsi que la classe d'exposition, la distinction et l'éventuel prix décerné. .

Des prix d'honneur et prix spéciaux peuvent être décernés. Les médailles de la FISAIC seront remises conformément au règlement des salons internationaux des cheminots philatélistes patronnés par la FISAIC.

Art. 18 Négoces

Des négociants en philatélie seront présents dans l'enceinte du salon.

Art. 19 Divergences et litiges

En apposant sa signature sur le formulaire officiel d'inscription, l'exposant s'engage à respecter le présent règlement.
Lors d'un litige, le Comité d'organisation en accord avec le CIP FISAIC, délibère de manière définitive.

Le siège juridique est à Poitiers

Art. 20 Réserves

Le Comité d'Organisation, en accord avec le CIP FISAIC, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement si les circonstances l'exigent.
Le présent règlement a été établi en français et en allemand. **En cas de contestation dans la traduction, la version française fait foi.**

Poitiers le

Pour le Comité d'Organisation FERPHILEX 2014

Le Président National de l'union
des Cheminots Philatélistes:

Le Président du Comité
d'Organisation :

Joël LAFOND

Régis QUINSON

Adresse du secrétariat du Comité d'Organisation:

Christiane COUTINEAU 13 avenue des 4 vents 86180 BUXEROLLES FRANCE

Tel . (00 33)(0) 5 49 61 28 08 / portable (0) 6 61 29 22 67

Email : christiane.coutineau@sfr.fr